

Finance d'inscription

CHF 3'000.- pour le CAS

CHF 5'000.- pour le DAS

Inscription

Le candidat doit soumettre un dossier de candidature comprenant:

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Copies des titres et diplômes obtenus
- Photo passeport

Les dossiers doivent être envoyés par courrier électronique à l'adresse:
registration@droitdusport.ch

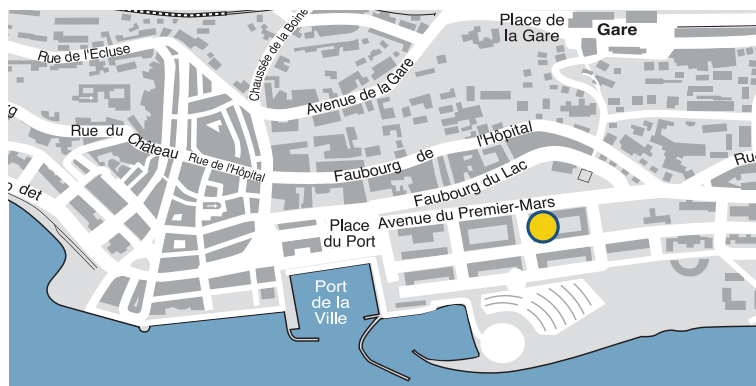
Délai d'inscription: au plus tard le **1^{er} septembre pour le semestre d'automne**
au plus tard le **1^{er} février pour le semestre de printemps**

Information

Pour toute information complémentaire, veuillez consulter:
www.droitdusport.ch ou contacter : formation.droitsport@unine

Lieu des cours

Université de Neuchâtel
Faculté de droit
Avenue du 1^{er}-Mars 26
2000 Neuchâtel



CAS/DAS en droit du sport

Certificat et Diplôme en formation continue



en collaboration avec:

Objectifs généraux

Le CAS et le DAS en droit du sport font partie de l'offre en formation continue de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel. Le but de ces deux formations est de permettre aux participants de parfaire leurs compétences juridiques grâce à une offre de cours très riche et unique en Suisse, alliant un enseignement théorique de haut niveau et une approche concrète des questions qui se posent dans la pratique du droit du sport.

Le CAS et le DAS en droit du sport sont soutenus par le Centre International d'Etude du Sport (CIES) et l'Association Suisse de Droit du Sport (ASDS).

Public cible

- Collaborateurs d'organisations sportives
- Avocats, conseillers juridiques, juristes
- Agents d'athlètes ou de clubs
- Athlètes ou anciens athlètes
- Journalistes sportifs

Contenu du CAS/DAS

Les cours que les participants pourront choisir dans le cadre du CAS et du DAS sont les suivants:

- Associations et organisations sportives (4 ECTS)
- Droit du dopage (4 ECTS)
- Droit économique et sport (4 ECTS)
- International Arbitration (4 ECTS) – *enseignement en anglais*
- Statut personnel du sportif (4 ECTS)
- Structures et organisations du sport suisse et international (4 ECTS)
- Les contrats dans le domaine du sport (4 ECTS)
- Pouvoir disciplinaire des organisations sportives et aspects choisis du contentieux sportif (4 ECTS)

Pour le CAS (16 ECTS), le programme comprend quatre cours à choix parmi les cours ci-dessus.

Pour le DAS (36 ECTS), le programme comprend les huit cours mentionnés ci-dessus (32 ECTS), ainsi que la rédaction d'un mémoire (4 ECTS).

Responsables de la formation

Prof. Sébastien Besson, Université de Neuchâtel, avocat
Prof. Antonio Rigozzi, Université de Neuchâtel, avocat

Langue d'enseignement

Tous les cours sont enseignés en français sauf « International Arbitration » (en anglais).

Evaluation des connaissances

Tous les examens sont oraux sauf celui relatif à l'enseignement « Droit économique et sport » (examen écrit).

Le mémoire de DAS peut être rédigé en français ou en anglais.

Titres délivrés

CAS – Certificate of Advanced Studies en droit du sport (16 crédits ECTS)
DAS – Diploma of Advanced Studies en droit du sport (36 crédits ECTS)

Durée des études et horaire

Le CAS se déroule sur un ou deux semestres académiques (septembre-décembre / février-juillet)

Le DAS se déroule sur deux semestres académiques (septembre-décembre / février-juillet)

Les cours ont uniquement lieu les mardis (en principe de 8h15-12h00 et 14h15-18h00)

Conditions d'admission

- Bachelor ou Master en droit ou titre jugé équivalent
et
- Expérience professionnelle suffisante dans le domaine du sport.

A défaut d'un Bachelor ou d'un Master en droit ou d'un titre jugé équivalent, les personnes bénéficiant d'une formation professionnelle adéquate et d'une expérience professionnelle de quelques années dans le domaine du sport peuvent être admises par décision du doyen ou de la doyenne de la Faculté, sur proposition du comité scientifique.